

EN SOLIDARITE AVEC LES ENSEIGNANTS GREVISTES DU LYCEE EMIR-ABDELKADER

Grève et rassemblement dans les lycées d'Alger demain

La situation va vers le pourrissement au lycée l'Emir-Abdelkader, de Bab-El-Oued, où la grève des enseignants entame sa septième semaine.

Si l'administration s'entête à ne faire aucune concession sur les revendications des quarante enseignants en grève, ces derniers non plus ne renoncent pas à leur droit à la grève et plus encore, ils radicalisent le mouvement. Répondant à l'appel du Conseil des lycées d'Alger, les lycées d'Alger enregistrent demain un mouvement de débrayage généralisé, en signe de solidarité avec les enseignants de l'Emir-Abdelkader.

Un rassemblement est également prévu la même journée, à 10h, devant cet établissement. Ce mouvement de protestation inter-

vient pour contrecarrer la décision de l'Académie d'Alger-centre, qui a procédé au remplacement des enseignants en grève par des diplômés dans différentes filières, recrutés dans le cadre du pré-emploi.

Une décision prise en violation de la loi 90/02 relative aux conflits de travail et qui stipule dans l'article 32 "l'interdiction du remplacement de tout gréviste".

En agissant de la sorte, l'Académie d'Alger ferme les portes de tout dialogue avec les enseignants, après que le ministre de l'Education nationale, lui-même, eut refusé de répondre favorablement à l'une des revendications des enseignants, qui est celle du départ du proviseur, Mme Fatma Zohra

Mansouri, contestée par les grévistes.

Les enseignants et l'administration s'engagent ainsi dans une nouvelle épreuve de force.

"La brutalité de ces décisions doit nous faire réagir, car le droit de grève est bafoué. Seule la solidarité de tous peut mettre en échec les menaces et le chantage sur les enseignants du lycée Emir-Abdelkader", a souligné le CLA, dans un communiqué rendu public.

Tout en affichant sa disponibilité à un dialogue serein, entier et concret, le CLA réaffirme aussi son attachement aux droits des enseignants et leur protection contre l'arbitraire, le mépris et l'arrogance. Car, c'est à tout cela que sont livrés les enseignants du lycée Emir-Abdelkader

depuis six semaines. A moins de quatre mois de la fin de l'année scolaire, les élèves de cet établissement vivent le cauchemar d'un lendemain incertain.

Les candidats au baccalauréat payent les frais d'un pouvoir de force entre enseignants et administration. Qui des deux parties acceptera de baisser les bras en premier ? Si l'administration use de ses prérogatives en mettant la pression par des recrutements illégaux, des sanctions et des radiations, les enseignants, quant à eux, forment une force humaine non négligeable qui risque de paralyser toute la capitale dans les jours à venir, si aucune solution n'est trouvée à ce conflit.

Alors d'où viendra l'apaisement ?

Rosa Mansouri

CELA SE PASSE DANS DES LYCEES DE LA CAPITALE

Des enseignants auxiliaires de la propagande islamiste

Nos écoles restent vulnérables puisque toujours exposées à la propagande islamiste. Autant que dans les années 1990 sinon plus. Et ce sont ceux qui sont payés et chargés de veiller à l'épanouissement des élèves en leur dispensant le savoir loin de tout endoctrinement qui se font le relais des apprentis imams d'Egypte et du Moyen-Orient.

Un fait qui révoltent les parents d'élèves qui se sont rapprochés de notre rédaction pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce qui se passe dans certains établissements d'Alger.

Pas à l'extérieur mais dans l'enceinte même de l'école avec les moyens de l'établissement et la bénédiction de son chef. Une copie de la fetwa de

Mohamed Salah El Athmine, ronéotypée dupliquée et distribuée par des enseignants et des fonctionnaires de l'éducation dont des surveillants à tous les élèves de terminale et de première de plusieurs lycées de la capitale, nous a été remise. Cela s'est passé la semaine dernière, les 13, 14 et 15 février dans, entre autres, les lycées de Hussein-Dey,

Kouba, Aïn-Naoudja et Baraki. Soit la veille, le jour et le lendemain de la fête de la Saint-Valentin.

Un événement que les rédacteurs de la fetwa n° 21203 de "la commission permanente de la fête de l'amour" ont décortiqué en exhortant "les musulmans" à éviter ce genre "de manifestation". Au-delà du contenu virulent d'intolérance de ce genre de tract, c'est le fait qu'il ait été distribué par des enseignants et des surveillants qui suscite l'inquiétude des parents et qui interpelle les pouvoirs publics, le ministère de l'Education nationale en premier lieu.

S. A.

ATTENTAT DU 11 FEVRIER 1996 CONTRE LA

MAISON DE LA PRESSE TAHAR-DJAOUT

Tanalt se souvient et rend hommage à Allaoua

Un hommage a été rendu, vendredi, à Tanalt, à Allaoua Aït Mébarek, l'une des trois victimes de l'attentat à la bombe qui a détruit le 11 février 1996, les locaux du *Soir d'Algérie*.

Grâce à cette initiative prise par les jeunes de l'association culturelle qui porte le nom de Allaoua, de nombreux citoyens du village, des amis de Allaoua, des membres de sa famille ont pris part à la cérémonie de recueillement qui a vu aussi la présence du P/APC d'Imsohail.

Des animations sportives et culturelles ont été organisées à l'occasion de cette commémoration qui a permis l'évocation de la vie et du parcours professionnel de Allaoua, à travers une exposition d'articles de journaux et de photos.

Les jeunes de l'association, dont le dynamisme mérite d'être salué et encouragé, n'ont pas manqué de rendre hommage, par la même occasion, aux jeunes Ouramdane Aït Mébarek et Akir Salem

deux appelés du service national qui se trouvent être des proches parents de Allaoua et qui ont été comme lui victimes de la barbarie intégriste. Le premier a été assassiné par des terroristes qui ont attaqué en 1994, la caserne de Boufarik. Quant au deuxième, il a été tué en service commandé, lors d'une opération de ratisage, dans une forêt des environs de Blida, en 1997.

Avant-hier, vendredi, à Tanalt, et malgré le poids des années et le temps qui passe, la douleur, même muette, reste vivace et le chagrin éternel. Des sentiments ravivés par la modeste et émouvante cérémonie et l'hommage rendu aux trois victimes de la barbarie intégriste par la communauté villageoise.

Un petit geste, mais grand par sa symbolique et sa signification et qui s'élève comme un pied de nez devant "une paix" décidément meurtrière.

S. A. M.

LES PSYCHOLOGUES TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

"La situation est intolérable"

Le week-end dernier s'est tenu, au niveau du CHU de Mustapha-Pacha, l'assemblée générale du Syndicat national algérien des psychologues (Snapsy) afin d'examiner et d'évaluer l'action syndicale entamée depuis le 14 septembre 2004. Et le résultat a été qualifié de peu reluisant.

Le Snapsy note dans un communiqué de presse que "l'assemblée générale constate avec regret la non-concrétisation de la totalité des revendications des psychologues de la santé publique soumises à la tutelle depuis le 15 novembre 2005". Devant cette situation "intolérable", le Snapsy interpelle, encore une fois, le ministre de la Santé pour la concrétisation des revendications "légitimes" et "pressantes" des psychologues.

Regroupant, depuis fin 2004, 500 psychologues sur les 640 que compte la santé publique, le Snapsy veut réhabiliter ce métier important à la société. Tout en privilégiant le règlement des problèmes et conflits par le dialogue et la négociation, le président du syndicat Khaled Keddad n'exclut pas cependant d'autres moyens de lutte "au cas où les premiers conduisent à l'impasse".

Il dénonce "les différentes discriminations dans le traitement des salaires du personnel de la santé publique". Dans ce contexte, le président du Snapsy soulève le problème de classement des psychologues "qui n'est pas clair. Vis-à-vis des autres corporations, nous ne savons pas si nous faisons partie du tronc commun (administration), du corps médical ou paramédical. Il faut clarifier ce point".

Deux lettres de doléances ont été envoyées au président de la République, par ce syndicat, pour expliquer la situation de ce corps. Ne voulant plus de "ce marasme", les psychologues considèrent que toute réforme profonde du système national de santé publique ne peut se faire que dans le cadre de la concertation loin de toutes formes d'exclusion de certains corps des professionnels de santé publique.

Les psychologues demandent à accompagner et à répondre aux besoins des Algériens avec les moyens nécessaires. "Nous réclamons notre place dans la santé publique avec nos droits et nos obligations. Assez de promesses sans lendemain", s'exclame Khaled Keddad. Ce dernier se demande pourquoi les autres corporations médicales bénéficient des indemnités auxquelles les psychologues n'ont pas droit. "Nous ne percevons pas les primes de contagion, de classification, d'intéressement et de documentation. Pourquoi cette ségrégation ? Pourquoi ce traitement inéquitable ? Et où sont les promesses de Tou ?" s'interroge-t-il. La santé mentale est devenue, surtout avec les événements de la décennie noire, une préoccupation majeure dans notre société et qui est relayée dans les discours des politiques. Et encore une fois, les discours politiques demeurent loin de la réalité du terrain.

Meriem Ouyahia

SAISIE CONSERVATOIRE D'"EL HADJAR"

La Cnan entame une bataille juridique

Saisie depuis 40 jours au port de Ravenna en Italie, le navire *El Hadjar*, appartenant à la Compagnie nationale de navigation (Cnan) a repris la mer.

Ce navire, considéré comme le plus grand navire de la compagnie, avait fait l'objet d'une ordonnance de saisie conservatoire au port de Ravenna en Italie depuis le 4 janvier 2007. Selon le directeur général de Cnan Group, M. Boumbar, il a été finalement obtenu la main levée vendredi dernier.

Dans un communiqué de presse, le directeur général

de Cnan Group note que la partie saisissante, en l'occurrence la société offshore Progress Bulk Carriers pour "saisie abusive, après une bataille juridique qui aura duré plus de 40 jours".

Ceci "suite au manquement supposé de la Cnan à ses engagements commerciaux et à son refus de mettre à sa disposition le navire *El Hadjar* pour une période de trois ans à compter de décembre 2004", peut-on lire dans le communiqué.

Le directeur général de Cnan Group ajoute que le

tribunal de Ravenna vient de débouter et de condamner Progress Bulk Carriers pour "saisie abusive, après une bataille juridique qui aura duré plus de 40 jours". Aussi, une action en référé devant le même tribunal a été engagée par le pavillon national "pour faire condamner la partie adverse au paiement des dommages et intérêts évalués à près de un million d'euros".

Après avoir levé l'ancre au port de Ravenna vendredi dernier, *El Hadjar* s'est rendu au port de Annaba.

M. O.